

à l'extrême droite et au groupe de l'Appel au peuple; on peut en dire autant pour ceux qui se sont abstenus. Le vote d'hier complète la constitution révisable qui doit nous régir provisoirement jusqu'à ce qu'un des partis qui se disputent le pouvoir soit assez fort pour la modifier en tout ou en partie. La République française est prise ce matin d'un accès d'enthousiasme: son premier article dans lequel elle célèbre le vote d'hier peut se résumer ainsi: enfin nous avons une constitution républicaine que nous améliorerons peu à peu; vive la république!

Au fond les gens de la République française ne sont pas plus satisfaits que leurs amis radicaux qui ont voté contre la loi; mais il faut bien qu'ils se contentent en vainqueurs pour qu'on ne dise pas qu'ils ont été dupes des monarchistes. Il est d'ailleurs assez difficile de concilier l'expression si bruyante de leur joie avec les attaques qu'ils dirigent chaque jour contre le gouvernement. Il nous semble que les Orléanistes auraient bien plus que les républicains le droit de se réjouir, car ils sont plus près qu'eux du pouvoir; eux aussi ont voté avec empressement la constitution qu'ils comptent bien exploiter à leur profit.

La République, qui a au moins le mérite de la franchise, ne fait écho à aucun enthousiasme. Loin de là, il témoigne hautement son regret que les républicains, obligés de renoncer à renverser M. Buffet avant les vacances, n'aient pas au moins forcé les ministres à s'expliquer sur l'ensemble de leur politique, et il professe un dédain superbe pour les discours: manifester qui peuvent être prononcés dans les réunions extraparlimentaires. Enfin il compte que, pour réparer les déficiences récentes, les députés républicains vont utiliser les vacances en organisant la propagande la plus active.

Il est certain que si une crise ministérielle a été évitée à la fin de cette session, on le doit à l'attitude du centre droit libéral que conduit M. Bocher et d'une partie du centre gauche qui est tenue à des ménagements à l'égard de MM. Dufaure et Léon Say. Or, il serait bien impossible de prévoir si ces dispositions se maintiendront après la rentrée. Le groupe Bocher, qui se compose des orléanistes intransigeants, aimera mieux faire cause commune avec les républicains que de se rallier à une majorité dans laquelle les bonapartistes occuperaient une place même secondaire. Il ne pardonnera pas à M. Buffet de vouloir traiter les bonapartistes sur le même pied que tous les autres partis; il lui fait un crime de son impartialité. Mais il est tenu à une extrême réserve parce qu'il sait qu'il aurait danger pour lui à pousser trop loin l'hostilité contre un ministre qui a toute la confiance du maréchal et que derrière M. Buffet se tiennent MM. De Broglie et de Fourtoul.

En n'attaquant pas ostensiblement M. Buffet, les orléanistes ont été guidés par les mêmes raisons que les républicains. Vous trouverez dans les journaux du soir le texte du discours lu par M. Laboulaye à la réunion du centre gauche. C'est une affirmation solennelle de la République. Mais le spirituel auteur du *Prince caennais*, de Paris en Amérique a toujours eu le tort de se laisser guider par son imagination aussi bien pour ses écrits que pour ses actes politiques. Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui il expose que c'est le centre gauche qui a fait la République et que les gauches n'ont été que de fidèles alliés. M. Laboulaye prend la cause pour l'effet, il attribue au centre gauche des mérites qui ne lui appartiennent pas; il ne veut pas le voir en ce moment, il le comprend mieux lors des élections quand ces fidèles alliés présenteront leurs candidats et renoueront lui-même et ses amis. D'ailleurs tout l'esprit de son discours se résume dans ces trois lignes: « Le provisoire a été condamné; la

— T'as menti !
— Répète moi un peu ? dit Kadoc.
— Oui, t'as menti !
L'Encorné se jeta sur Trécot le Borgne, et les deux misérables retrouvèrent soudainement des forces pour lutter. Cependant la bataille ne fut pas longue. Trécot avait saisi Kadoc par l'appendice dont la nature avait décoré son crâne; à son tour, l'Encorné venait d'asséner un formidable coup de poing sur le seul œil qui permit à Trécot de voir de jour des bienfaits de la lumière. Après une scène de pugilat, qui rétablit dans leurs membres la circulation du sang, ils conclurent la paix en déclarant qu'ils étaient deux imbéciles, et, suivant leur premier projet, ils se rendirent chez le bonhomme Corentin La Fumade et vidèrent des pichets de cidre jusqu'à ce qu'ils eussent retrouvé leur amitié au fond des pots.

— Gagnons la forge, maintenant, dit Kadoc.
Ils y entrèrent sans plus de trouble que si rien d'étrange ne s'était passé durant la nuit. Jean l'Encume les gouailla sur les boursoffures de leur visage et la cravate rouge qui formait à leur cou une ligne tuméfiée; ils répondirent, comme ils en étaient convenus, que n'ayant pas été d'accord sur la distance qui séparait Saint-Hélen de Dinan, ils s'étaient arrangés à coups de trique.

Un rire plein de bonhomie fut la seule réponse de Jean l'Encume à leur confidence. (A suivre)

chambre du septennat s'est évanouie; la République a été reconnue comme le gouvernement de la France. » Il y a en cela une chimère, c'est celle de la République définitive; dites la République révisable, citoyen, pour rester dans la vérité.

Nous sommes de l'avis du Rappel sur ce point: ces discours-manifestes n'ont point d'effet sur l'opinion; ce sont de grands coups d'épée dans l'eau. M. Halanzier, directeur de l'Opéra, vient d'obtenir du ministre l'autorisation d'organiser de grands bals cet hiver. Allons-nous, grâce aux splendeurs du monument de M. Garnier, voir ressusciter plus brillantes les traditions des anciens bals de l'Opéra?

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 3 août 1875. M. d'Audiffret-Pasquier se montre bien susceptible à l'égard des orateurs royalistes. La loi sur le Sénat n'ayant par encore été définitivement votée, M. de Franciieu avait parfaitement le droit d'exprimer à son point de vue, toutes les conséquences d'un vote qui parachevait le nouvel édifice républicain. Supposons, un instant, que cette loi sur le Sénat eût été rejetée en troisième lecture, toute la constitution républicaine du 25 Février s'écroulait du même coup. M. le marquis de Franciieu avait donc encore toute liberté pour protester, comme il l'a fait. Il est regrettable de voir M. le duc d'Audiffret-Pasquier saisir si souvent et si malencontreusement les prétextes de se mettre en opposition avec les amis de la monarchie.

Les principaux membres des gauches ont tenu, pendant ces derniers jours, des conciliabules chez M. Jules Simon pour concerter leurs manifestes, leurs plans de campagne pendant les vacances parlementaires et pour la rentrée au mois de novembre.

La résolution a été adoptée de mettre M. Dufaure en demeure d'exécuter la promesse si imprudemment faite de rendre possible la dissolution avant la fin de l'année et la réunion des deux nouvelles Chambres pour le mois de janvier prochain. Ce qui supposerait les élections générales avant la fin de l'année.

M. Dufaure s'est préparé bien des embarras en s'aventurant dans cette promesse, pour plaire aux gauches. Il n'est plus douteux que, pour arriver à ce résultat, républicains et radicaux vont faire de l'agitation pendant les trois mois de vacances parlementaires.

Mais ce plan de campagne échouerait, levant des impossibilités matérielles.

Le Journal d'un shah La Gazette officielle de Teheran a publié la relation du voyage que le shah de Perse entreprit à travers l'Europe; il y a maintenant deux années. Le texte persan a été traduit littéralement en anglais par M. S. W. Redhouse, et la Société asiatique de Londres, M. Charles Bigot consacra à ce curieux ouvrage un intéressant article que nous trouvons dans la Revue politique et littéraire et que nos lecteurs nous sauront gré de résumer.

Le journal commence à la date du 19 avril 1873, jour où Nasser-ed-Din quitta Téhéran, sa capitale; et il se termine le 6 septembre avec le retour au port d'Enzeli, au fond de la mer Caspienne.

C'est le voyageur lui-même qui raconte l'emploi de ses journées; il parle à la première personne; il inscrit ou fait inscrire, sous sa dictée, l'emploi de ses heures, ses observations avec ses notes; quand le shah se trouve avoir dans une gare de chemin de fer, par exemple, une heure d'attente dont il ne sait que faire, il se met — c'est lui-même qui prend soin de nous l'apprendre — il se met à écrire son journal.

Sa Majesté Nasser-ed Din a voulu voir l'Europe, dont il avait tant entendu parler et qui joue dans l'histoire du monde moderne un rôle si considérable. Il importe pourtant de ne point se méprendre sur la nature de cette curiosité. On se tromperait singulièrement sur le caractère du monarque oriental si on le représentait comme venu parmi nous pour étudier une civilisation qu'il reconnaît supérieure à celle qui l'entoure et pour observer ce qu'il lui peut emprunter d'utile à son gouvernement et à ses sujets. Il a lu le Télégramme, et quelque part il le fait voir — où le Télégramme n'a-t-il point pénétré? — mais ce n'est pas le Télégramme à la main que voyage Sa Majesté, et elle n'est point du tout en quête d'une Salente. Elle s'accorde nulle part qu'une attention fort distraite à toutes les questions d'industrie, de commerce, d'économie politique.

Il voyage non point pour son instruction, mais pour son agrément. Il a pris des vacances, il est venu les passer chez nous, et tout ce qu'il a demandé aux pays qu'il parcourait, c'a été de lui procurer des vacances agréables. A vrai dire, ou ne se figure pas que, même en dehors des vacances, son métier de souverain lui doive peser beaucoup et lui donner beaucoup de nuits blanches. On ne trouve guère traces dans tout son livre d'austères préoccupations.

Ce qui certainement l'intéresse le plus, c'est lui-même. Jamais auteur n'usa davantage de je. Il sait tout ce qu'il se doit à lui-même et toute l'importance qu'a sa personnalité. Si petit que soit un détail, il n'est point insignifiant du moment où il le concerne, il ne craint point qu'il soit indifférent à ses lecteurs. Il ne fait pas une sieste qu'il ne l'in-

crive soigneusement. Il ne tire pas un coup de fusil pour tuer un oiseau qu'il ne le constate aussitôt. Sa chère santé lui est très précieuse. Il n'y a eu le plus petit accident qu'il ne le mentionne. Il a grand soin de son sommeil; s'il lui advient de mal dormir parce qu'il voyage, parce qu'il arrive tard dans une ville, parce qu'il est réveillé, parce que le bruit des voitures l'incommode, ou qu'il ignore pas; nous n'ignorons pas davantage que dans le courant de la journée suivante, il a réparé ce qui lui avait manqué.

Il n'aime pas plus la chaleur que l'insomnie. A tous les théâtres où on lui offre des soirées de gala, la moitié du temps la chaleur l'importune. Il lui arrive, à cause d'elle, de fausser compagnie aux plus nobles sociétés. Il la trouve particulièrement insupportable dans les tunnels ou, comme il les appelle, les « trous dans les montagnes. » Durant toute la traversée du mont Cenis, il n'est guère préoccupé que de la fumée et de la chaleur; il s'en trouve tout malade, et il ne trouve guère de loisir ni de repos d'esprit pour apercevoir autre chose dans ce grand travail qui relie deux pays qu'un long corridor où l'on étouffe. S. M. Nasser-ed-Din est un personnage douillet.

Il n'aime point marcher à pied. Une fois il se déclare tout las parce qu'il a traversé, dans sa longueur, le jardin des Tuileries. Une autre fois, il constate qu'il a fait au moins « une lieue » à parcourir toute la galerie du Muséum.

Ce qu'il goûte moins que tout le reste, c'est la mer. Il n'est point à croire qu'il s'embarque jamais sur le golfe Persique pour un voyage autour du monde. Et d'abord il craint le mal de mer; la garde qui veille aux portes des palais n'en défend pas les rois. A son premier voyage sur la mer Caspienne, les vagues sont grosses; les personnes de sa suite sont malades autour de lui. Il constate, non sans orgueil, qu'il a tenu bon. Il se fait montrer sur la carte marine le point où l'on est arrivé. Quand on débarque, il s'en réjouit. Il éprouve un soulagement visible. Dans la traversée entre Portsmouth et Cherbourg, il est malade — lui-même — la mer lui a manqué de respect. Il constate, non sans mélancolie, que la traversée eût été plus courte si on l'eût conduit en France par Douvres et Caen.

Voilà pour les ennuis du voyage. Parlons de ses agréments. Sa Majesté orientale attache une grande importance à ses repas. Chaque jour dans son journal nous le voyons déjeuner et dîner, et bien souvent en outre il goûte et soupe. Il n'a garde d'omettre son appréciation sur les festins qu'on lui offre. Nasser-ed-Din, si j'ose le dire, sans lui manquer de respect, est assez fortement porté sur sa bouche. Un jour en Savoie, faisant une promenade sur une montagne, il ne trouve pour se rafraîchir que de l'eau glacée; il estime que c'est peu. Il aime beaucoup les fruits, et dans chaque pays qu'il traverse, il prend grand soin de noter les productions et de les apprécier par lui-même. Il prend part à toutes les collations qu'on lui présente. On a soumis son estomac à de cruelles épreuves dont il est toujours sorti à son honneur. Il semble avoir rendu pleine justice à la cuisine européenne. On trouve souvent dans le récit de ses journées ces mots qui paraissent sortir du cœur: dîner excellent! — excellent déjeuner. Le shah a été très-satisfait de la table du roi Léopold, très-satisfait de celle du maréchal de Mac-Mahon. Je ne l'ai guère trouvé sévère que pour le déjeuner que lui offrit le gouvernement de Genève: il a qualifié ce déjeuner de « frugal ».

C'est au sérieux que Nasser-ed-Din prend sa majesté: sur ce chapitre, il ne plaisante pas; il est toujours prêt à lui sacrifier jusqu'à ses aises, dont pourtant il fait grand cas. Il sait ce qu'il doit, il sait ce qui lui est dû; il observe avec le plus grand soin le grave code du cérémonial.

Ce qui le flatte plus encore que les fêtes et les honneurs dont il est l'objet, c'est l'admiration populaire. Il n'entend point crier: « Vive le Shah! » qu'il ne note aussitôt ce cri enthousiaste d'un air de joie profonde. Il prend bon jeu bon argent toutes les manifestations dont il est l'objet. L'idée ne lui vient même pas un moment que dans ces concours, la curiosité puisse avoir sa part aussi bien que l'admiration. Heureux les monarques orientaux! Cette robuste et merveilleuse foi en eux-mêmes a disparu chez les nôtres. Le peuple de Téhéran ne songe qu'à l'absence de Nasser-ed-Din. A qui peut songer le peuple de Berlin, de Londres ou de Paris, sinon à sa présence?

Notre impérial voyageur ne perd d'ailleurs aucune occasion de se faire valoir. Il sait le français, il en est très-fier; il ne manque jamais de se servir de cette langue dès qu'il en trouve le prétexte. Il juge la façon dont ses interlocuteurs s'expriment français et daigne parfois donner un bon point à leur élocution. A Constantinople, il constate avec une satisfaction peu dissimulée, sa supériorité sur le Sultan; grâce à la langue française, il peut s'entretenir personnellement avec les divers ambassadeurs, tandis que le Sultan est obligé d'avoir recours à un interprète. Il n'est guère moins fier de ses avantages physiques. Voici une petite anecdote de son passage à Versailles en compagnie du maréchal de Mac-Mahon et des deux états-majors de France et de Perse. C'est le bassin d'Apollon qui en a été le théâtre. Il se vit le désir de monter auprès de ces statues sous la cascade. Le maréchal et le général Arture (?) m'assurèrent qu'il serait fort difficile d'y arriver

entendu que le chemin était fort roide et encombré de pierres. Je répondis que je voulais y aller. Je descendis de voiture et je montai. Il est vrai que le chemin est bien désagréable, mais pour moi autres qui avais vu et parcouru des chemins bien autrement difficiles dans nos chasses en Perse, c'était fort peu de chose. Quand nous arrivâmes près des statues, le général Arture se mit aussi à escalader; mais il tomba, ses vêtements furent couverts de boue, et son épaule, ou tard ou pas, se déchira. Le maréchal, de son côté, se mit à monter; il parvint, mais avec beaucoup de difficulté, et non sans l'assistance de plusieurs personnes. Il ne faut pas croire que cette façon imparfaite de grimper atteigne en aucune façon la dignité ou le courage du maréchal ou du général français. Les statues sont très belles, mais assez sales, et couvertes de toiles d'araignées.

L'anecdote assurément ne manque pas de piquant. Il faut reconnaître que les nouvelles que j'ai à vous dire, ne quittent pas l'auguste vilette d'un pas, avaient négligé de nous la raconter.

Point d'idées générales; pas de commentaires, pas de comparaisons. S'il est rare qu'il cherche à creuser, à généraliser les faits, il ne s'applique pas davantage à les classer. Il note chaque fait à sa place quand il s'est présenté, sans se soucier de l'ordre ni de la méthode... Les observations qu'il fait sont fort loin d'être celles qu'en général on attendrait d'un souverain.

Ce qu'à Saint-Petersbourg il mentionne en finissant comme ayant le plus frappé c'est le grand nombre de voitures, le grand nombre de tramways, enfin, la quantité de beaux chiens, grands et petits. Il va visiter à Eisenach la grande usine Krupp. Ce qu'il y remarque au moins autant que les grands marteaux, c'est un arbre qu'il aperçoit dans la cour et qui a de très-grandes feuilles. Voilà un monarque bien facile à distraire des plus graves questions!

Au moment où il quitte l'Allemagne, voici comment il résume ses impressions sur ce pays:

« En Allemagne, les femmes s'occupent d'affaires et travaillent beaucoup; surtout en agriculture et dans le travail des jardins, elles font plus que leurs maris. Les oreilles des chevaux sont recouvertes d'une étoffe rouge, ou d'une autre couleur, pour les protéger contre les mouches. A Berlin, et dans les autres villes, les petits garçons se mettent des havre-sacs sur le dos et courent les rues en jouant du fifre. Quelle chose excellente que d'apprendre ainsi, dès le bas âge, à être soldat! On pave les rues avec des pierres, d'une façon tout-à-fait artistique. Les pierres se taillent en petits carrés, et se joignent les uns aux autres. Les briques de Virangian ne ressemblent pas aux briques taillées de la Perse, mais plutôt aux briques ordinaires de Téhéran. »

A Londres, il visite une galerie où sont exposés des tableaux. Le directeur lui est présenté:

« On nous montra un tableau représentant un âne, j'en demandai le prix. Le directeur de l'exposition, un gros homme à barbe blanche, me dit que cela valait 100 livres sterling, ce qui équivaut à 250 toman de Perse. Sur quoi je dis: « La valeur d'un âne vivant est au plus de 5 livres. Comment se fait-il donc que ceci, qui n'en est que le portrait, coûte si cher? » Le directeur me répondit: « Parce que l'entretien de cet âne-ci ne coûte rien, il ne mange ni foin ni avoine. » Je répliquai: « Cela est vrai; on n'a pas cette dépense-là; mais en revanche il ne peut servir à porter ni un homme ni un fardeau. » — Nous nous mîmes à rire de bon cœur.

A Paris, il va visiter Notre-Dame; le clergé était réuni pour recevoir. Qu'on devine en mille la conversation qui s'engage:

« Je demandai au grand prêtre: « Quelle est votre croyance au sujet de » sa Sainteté Jésus? avait-il ou non, l'habitude de boire du vin? » Sur quoi-tous les prêtres répondirent ensemble, comme si ma question leur paraissait étrange: « Certainement, il » buvait du vin. Cela n'est qu'une » petite chose. Il en fit lui-même. » Alors je dis: « Avait-il l'habitude d'en boire » rarement ou souvent? » Ils répondirent tous: « Il en buvait souvent. »

Il serait facile de multiplier ces citations: il suffirait d'ouvrir le livre à n'importe quelle page. Ce journal a au moins un mérite: il est une œuvre sincère. L'auteur ne s'y est pas arrêté par le respect humain. Il n'a pas cru devoir admirer ceci ou cela parce qu'il était de mode de l'admirer; il a regardé ce qui attirait ses yeux, il a remarqué ce qui lui avait plu. Tant pis pour qui ne sera pas de son goût.

Il faudrait pourtant regarder de prendre Nasser-ed-Din ou pour un homme sans intelligence ou pour un indifférent. La gravité orientale est fort exposée à passer chez nous pour de la lourdeur et de l'apathie, nous aimons tant à causer que d'autres aiment à se taire. Le Shah, d'ailleurs, est un homme d'humeur facile, volontiers joyeux. Dans le Tyrol, quelques-uns de ses compagnons sont entrés dans une cueillette de campagne avec leurs habits étrangers et leur bonnet sur la tête. Le bon ours, qui était en train de prêcher, s'est trouvé si interrompu qu'il est resté court. Nasser-ed-Din trouve cette aventure agréable. Lui-même, à l'occasion, badine volontiers: nous en avons cité des exemples. Il a parfois des observations plus fines. A Paris, il donna une audience à M. de Rothschild:

« Le célèbre Rothschild, un juif extrême-

ment riche, fut reçu en audience; nous causâmes avec lui. Il parla, chahutant la cause des juifs, et déclama la tranquillité pour ceux de la Perse. Je lui dis: « On m'assure que vous et vos frères, vous possédez mille acres d'argent (plus de cinq cents millions). Il me semble que la meilleure chose à faire, ce serait que vous achetiez à quelque Etat, pour cinquante acres, un territoire où vous pourriez assember tous les juifs de la terre; vous en seriez les chefs, vous les gouverneriez aisément, et de cette façon ils ne seraient plus dispersés et sans patrie. » Nous rîmes de bon cœur, et il se répliqua pas. Je lui donnai l'assurance que je protégeais tous les étrangers qui se trouvaient en Perse. »

« Vous que cela n'est ni mal trouvé ni mal dit. Un souverain européen n'est pas mieux fait et n'est pas trouvé une meilleure façon pour s'acquiescer de bonne grâce et ne s'engager que jusqu'où il lui plaisait.

Nous recevons, dit l'Univers, la lettre suivante, et nous demandons aux journaux officiels de M. le duc Decazes d'y répondre:

« Paris, 1^{er} août.

« Ménélier,

« Permettez à un de vos lecteurs les plus assidus de vous soumettre une simple question.

« Comment se fait-il que le Küber, qui ne devrait pas être détrempé de son importante mission, se trouve actuellement attaché à l'escadre d'évolutions? Par suite de ce mouvement, le Saint-Père se voit supprimer son dernier soutien.

« Rien ne saurait m'expliquer cette mesure qui, parait-il, est irrévocable; et j'aurais fort heurieux d'apprendre, par la voie de votre excellent journal, ce qui a pu la provoquer.

« Nous ne ferons pour notre compte qu'une très-brève observation: lorsque M. le duc Decazes déclara que le Küber resterait à la disposition du Saint-Père, nous eûmes l'espoir de ne pas croire à cette promesse.

« Nous ne nous félicitons pas d'avoir été incrédules à bon droit. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 août

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER, président. La séance est ouverte à 9 h. 1/2. Le procès-verbal est adopté sans débat. Sont adoptés successivement et sans débat divers projets d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle ensuite la liquidation du projet de loi suivant: Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1875, pour pourvoir aux frais de perception des contributions indirectes, un crédit supplémentaire de 507,050 fr. Il sera pourvu à la dépense autorisée à l'aide des ressources du budget de 1875. Ce projet est adopté sans débat.

M. le vicomte de Lorgeril demande la mise à l'ordre du jour de deux propositions dont il est l'auteur, tendant à imposer: l'une, les spécialités pharmaceutiques, l'autre, les marchés à terme.

Le ministre des finances déclare qu'il espère pouvoir, dès la rentrée, déposer un projet de loi ayant pour objet de taxer les spécialités pharmaceutiques. Quant à taxer les marchés à terme, cette question a déjà été examinée par une commission qui s'est prononcée négativement.

Sont ensuite adoptés sans débat: 1^o Un projet de loi ouvrant au ministre des finances, sur l'exercice 1874, pour la création de laboratoires destinés à l'analyse des sucres, un crédit supplémentaire de 162,375 fr.; 2^o Un projet de loi ouvrant au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1875, un crédit de 260,000 fr. pour la construction d'une ligne télégraphique souterraine entre Paris et Versailles;

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation du traité de création d'une union générale des postes et modification de la taxe des lettres circulant à l'intérieur. Le ministre des finances demande l'urgence du projet. L'urgence est déclarée. Le projet de loi est adopté sans débat. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses. Ministère des finances (frais de régime et de perception). Total : 249,512,078 francs.

Les chapitres 53 à 56 sont adoptés sans débat.

M. Wilson demande que le chapitre 57 (remises aux percepteurs) soit réservé jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur l'art. 29 de la loi des finances qui soule la question relative au rétablissement des percepteurs de ville.

M. le rapporteur Wolowski et le ministre des finances prient l'Assemblée de passer outre, attendu qu'il n'existe aucune raison d'intervertir la discussion. L'Assemblée décide que le chapitre 57 n'est pas réservé.

M. Wilson, prenant la parole sur le chapitre 57, demande l'ajournement de l'article 29, qui tend à rétablir les percepteurs de ville.

L'ajournement, mis aux voix, n'est pas prononcé.

M. Marcel Barthe développe un amendement ainsi conçu: Rejeter l'augmentation de crédit de 182,230 fr. demandée par la commission du budget pour le rétablissement des fonctions de percepteurs dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département.

L'orateur rappelle que l'Assemblée, sur la proposition de sa commission des services administratifs, a supprimé, il y

a trois ans, les percepteurs des chefs-lieux d'arrondissement et de département. Cette suppression était motivée par un dédoublement d'arrondissement et par la nécessité de réduire le nombre des fonctions publiques. Or, les mêmes qui militaient il y a trois ans contre le rétablissement des percepteurs de ville, persistent aujourd'hui contre leur rétablissement. L'orateur prie donc l'Assemblée de demeurer fidèle à sa décision de 1873.

M. Wolowski, rapporteur, combat l'amendement.

L'orateur, pour justifier le rétablissement des percepteurs de ville, invoque l'intérêt de la bonne gestion financière et les garanties qu'elle réclame.

M. Corne adjure l'Assemblée de ne pas entrer dans la voie où sa commission du budget de 1867 voudrait l'engager. Vainement arguerait-on que l'économie résultant de l'amendement serait minime. En présence des impôts si élevés qui pèsent sur le pays, il n'y a pas de petites économies. L'orateur conclut à l'adoption de l'amendement Barthe.

Le ministre des finances combat l'amendement. L'orateur du gouvernement allégué que, même si l'on rétablit les percepteurs de ville, une économie de 400,000 fr. sur le budget de 1875 demeure acquise à celui de 1876. D'ailleurs, il y a un inconvénient sérieux à charger les percepteurs particuliers de remplir les fonctions de percepteur. Le ministre conclut à l'adoption de son proposition de la commission.

L'amendement Marcel Barthe est mis aux voix et adopté.

Le chapitre 57, diminué de la somme indiquée dans l'amendement, est adopté. Sont adoptés sans débat important les chapitres 58 à 78. Sur le chapitre 79 (Postes), M. Ch. Rivin demande qu'en est la mise en exécution de la réforme tendant à la fusion des administrations postale et télégraphique. L'orateur insiste sur l'opportunité de confier aux inspecteurs des finances le contrôle de la comptabilité du service télégraphique.

Le ministre des finances répond qu'en ce moment le nombre des bureaux de poste qui sont en même temps bureaux télégraphiques s'élève à 866.

Sont adoptés sans débat les chapitres 79 à 82, qui complètent le service des frais de régime.

La séance est levée à midi.

Elle est reprise à 1 heure 30, sous la présidence de M. Ducloux.

L'Assemblée continue la discussion du budget des dépenses.

Les art. 1 à 19 du budget des recettes sont adoptés après le rejet de quelques amendements.

Sur l'art. 20, un amendement de M. Tirard, autorisant l'Etat à percevoir 3/0 sur la recette brute des cotisations non quotidiennes, est adopté.

La question soulevée par l'amendement de MM. Raoul Dugal et Jancinet, relatif au droit des hospices sur les théâtres est réservée.

Les articles 20 et 23 sont adoptés. L'article 29 est supprimé et l'article 28 est voté.

Sur l'article 31, un amendement de M. Hervé de Saisy, tendant à supprimer la garnison collective et individuelle en matière de recouvrement d'impôts, est rejeté.

L'article 31 est adopté.

L'ensemble de la loi des finances est également adopté par 655 voix contre 1. Une discussion s'engage entre MM. d'Aboville, de Cisey, Buffet, Cochery, et Leperre sur le projet de loi ayant pour but d'autoriser le gouvernement à décerner des récompenses honorifiques à l'occasion des dernières inondations.

Après quelques observations de MM. Mathieu-Bodet et Langlois, un amendement de M. Paris, qui propose d'ajouter les mots *services exceptionnels* au texte de la commission, est adopté.

L'article unique du projet est ensuite adopté.

Le projet portant répartition des fonds de 4 millions destinés à venir en aide aux départements est adopté sans débat.

Le projet de loi portant ouverture au ministre des travaux publics d'un crédit extraordinaire de 3,460,000 fr. applicable à la réparation des dommages causés aux travaux publics par les inondations est également adopté.

Le projet relatif à la pension de 6,000 fr. à accorder à M. Ferry-Bugeaud d'Ally est adopté par 286 voix contre 220, après avoir été combattu par M. Courcelle, et défendu par le ministre de la guerre.

L'Assemblée vote à l'unanimité un projet de loi demandant qu'un crédit d'un million soit ouvert au ministre de l'intérieur pour réparer les chemins vicinaux et les travaux d'art détériorés par les inondations. M. Riout, rapporteur, demande l'urgence pour le projet relatif à la concession d'un chemin de fer de grande ceinture autour de Paris à un syndicat représentant les compagnies du Nord, de l'Est, d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée.

L'urgence est déclarée, et la discussion est renvoyée à demain. Sur la demande de M. Krantz, rapporteur, le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession à la compagnie du Nord des chemins de fer: 1^o de Douai à Orchies; 2^o d'Orchies à la frontière belge vers Tournai, est mis aux voix et adopté.

L'Assemblée décide que la séance de demain ouvrira à 1 heure et que l'ordre du jour sera limité au projet relatif au chemin de fer de grande ceinture. La séance est levée à 6 h. 10.